



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 48204

Texte de la question

M. Alain Marleix appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation difficile que rencontre depuis plusieurs années le secteur ovin. En effet le constat est clair : les éleveurs ovins ont un revenu agricole inférieur de 45 % à la moyenne nationale, alors que la production ovine nécessite en technicité un gros investissement personnel. En conséquence, l'élevage ovin décline et de nombreux éleveurs se détournent de cette production (15 000 éleveurs en moins depuis 1993). A contrario, cet élevage joue un rôle économique très important, notamment en matière d'aménagement du territoire car il permet de maintenir une activité dans des zones qui sinon seraient désertées. Il joue un rôle irremplaçable en matière d'entretien de l'espace et constitue pour certaines régions un véritable rempart à la désertification. Il lui demande ce que le Gouvernement français envisage concrètement, en liaison avec les instances européennes pour relancer l'élevage ovin en France et pérenniser cette production animale essentielle, notamment en régions de montagne.

Texte de la réponse

De nombreux parlementaires ont appelé l'attention du Gouvernement sur les préoccupations des éleveurs ovins et sur la nécessité de faire évoluer les soutiens dont bénéficie le secteur ovin-viande dans notre pays. Le Gouvernement est conscient des difficultés structurelles que connaît cette filière lesquelles justifient entièrement l'attention portée au secteur. Le ministre de l'agriculture et de la pêche entretient un dialogue étroit avec les représentants professionnels du secteur afin d'analyser avec eux, non seulement les difficultés persistantes de la filière, mais également les voies que pourraient ouvrir une négociation européenne autour de l'organisation commune de marché (OCM) des viandes ovines et caprines. En effet, au niveau national, dans le prolongement du rapport sur le secteur qui lui a été remis par M. Thomas, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, et par M. Launay, député du Lot, le ministre de l'agriculture et de la pêche a mis en place un plan d'action en faveur de l'élevage ovin, destiné à pérenniser et redynamiser cet élevage. Doté de moyens financiers significatifs, ce plan d'action a pour objectif d'offrir de réelles perspectives d'avenir aux éleveurs et de permettre la juste reconnaissance de la contribution de cet élevage au regard des fonctions qu'il assure en terme économique, mais également territorial, social ou environnemental, dans notre pays. Ainsi que cela était également indiqué dans le rapport, il est clair que cette réflexion nationale doit s'accompagner d'une réflexion de fond sur l'avenir de l'organisation commune de marché. En vigueur depuis vingt ans, elle ne peut rester figée sans tenir compte ni des réformes qu'ont connues les autres secteurs agricoles, ni de l'évolution de la production et du niveau de vie des producteurs au cours de cette période. Consciente de cette nécessité, la Commission européenne a également demandé que lui soit remis un rapport d'évaluation du fonctionnement de cette OCM qui devrait être très prochainement disponible. Le Gouvernement a rappelé solennellement sa détermination à agir pour faire évoluer l'OCM. Cependant, il est nécessaire d'être conscient de la difficulté que présentera cette négociation portant sur une révision des mécanismes communautaires de soutien, alors même que de nombreux Etats membres de l'Union européenne ne partagent pas nos préoccupations ou nos appréciations des mesures nécessaires. Il est néanmoins urgent d'engager ce débat communautaire. C'est en ce sens que le Gouvernement apportera son soutien au projet d'organisation d'un colloque sur le sujet à Bruxelles au cours de

l'automne, présenté par les représentants professionnels. Le ministre de l'agriculture et de la pêche a prévu d'y participer car il est essentiel que l'avenir de la filière ovine figure au coeur des préoccupations de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48204

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 2000, page 3749

Réponse publiée le : 20 novembre 2000, page 6588